

Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN

2A Rue de la Mer

29 710 POULDREUZIC

info@cchpb.com

LE LUNDI DIX JUILLET DEUX MILLE DIX SEPT à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de PLOGASTEL SAINT GERMAIN, sur convocation de Michel CANEVET, Président.

Etaient présents: BOLZER Claude, BUREL Michel, BUREL Michelle, CALVEZ Jean Luc, CANEVET Michel, CARADEC Jean Louis, CHATALIC Ronan, CONAN Solène, COZIC Noël, DRAOULEC Pierre, DROVAL Sylviane, GLOANEC Pierre, LANNOU Annie, LE BERRE Albert, LE BERRE Pierre, LE BLEIS Jean François, Thierry LE GALL, LE GUELLEC Yves, OLIVIER Martine, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUZENNEC Pierre, RASSENEUR Emmanuelle, SANDRIN Philippe, YANNIC Jean Bernard.

Etaient représentés : COUROT Christine (pouvoir à Martine OLIVIER), CROCQ Jean Luc (pouvoir à Christian JOLIVET), LE SCAON Véronique (pouvoir à Philippe SANDRIN), PETON Gaby (pouvoir à Pierre PLOUZENNEC), SCULLER Katell (pouvoir à Jocelyne PLOUHINEC), Josiane KERLOCH (pouvoir à Michel CANEVET), RONARC'H Philippe (pouvoir à Michelle BUREL).

Absentes : HUET Elizabeth, DANIEL Huguette

Secrétaire de séance : Albert LE BERRE En exercice : 34 Présents ou représentés: 32

Date de convocation et de transmission : 4 juillet 2017. Votants : 32 Exprimés : 32

Objet 11 Rapport annuel sur le service Déchets

Sur présentation de **Pierre PLOUZENNEC**, Vice-président délégué, conformément au décret du 11 mai 2000, **le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**, qui doit faire l'objet d'une présentation en Conseil Communautaire, et auprès des Conseils Municipaux.

Objet 12 Rapport annuel sur les services assainissement collectif et non collectif.

Sur présentation de **Thierry LE GALL**, Vice-président délégué, conformément au décret 2007-675 du 2 mai 2007, **le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2016 du service public d'assainissement, collectif et non collectif**, qui doit faire l'objet d'une présentation en Conseil Communautaire, et auprès des Conseils Municipaux.

Objet 13 Rapport annuel sur le service Eau.

Sur présentation de **Michel BUREL**, 1^{er} Vice-président délégué, le Conseil Communautaire **prend acte du rapport annuel 2016 du service public EAU**, conformément au décret 2007-675 du 2 mai 2007, qui doit faire l'objet d'une présentation en Conseil Communautaire, et auprès des Conseils Municipaux.

Objet 14 : Rapport annuel sur le service Défense incendie et bornes de puisage

Sur présentation de **Michel BUREL**, 1^{er} Vice-président délégué, le Conseil Communautaire **prend acte des rapports annuels 2016 du service Défense incendie et bornes de puisage**, conformément au décret 2007-675 du 2 mai 2007, qui doit faire l'objet d'une présentation en Conseil Communautaire, et auprès des Conseils Municipaux.

Objet 21 : Rapport du délégataire pour les services assainissement

Sur proposition du Président, Michel CANEVET, et conformément à l'article L1411-3 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Communautaire prend acte du rapport que le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante, rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Objet 22 Rapport du délégataire pour le service Eau.

Sur proposition du Président, Michel CANEVET, et conformément à l'article L1411-3 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Communautaire prend acte du rapport que le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante, rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Objet 23 Rapport du délégataire pour le service défense incendie et bornes de puisage

Sur proposition du Président, Michel CANEVET, et conformément à l'article L1411-3 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Communautaire prend acte du rapport que le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante, rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Objet 3-1 Finances et administration générale/ Subventions 2017

Sur proposition de Noël COZIC, Jean Louis CARADEC, Pierre PLOUZENNEC, Pierre LE BERRE, Christian JOLIVET, Vice-présidents délégués -Pierre PLOUZENNEC et Jean François LE BLEIS, n'ayant pas pris part au vote- le Conseil Communautaire **décide d'allouer les subventions suivantes** :

JEUNESSE :

- *ULAMIR du Goyen(Jeunesse): 92 000€*
- *Mission Locale du Pays de Cornouaille: 17 336€*

CULTURE :

- *Dihun fonctionnement : 111 794€*
- *Dihun Animation culturelle: 18 500€*
- *Dihun Musique : 29 580€*
- *Tamm Kreiz fonctionnement: 12 500€*
- *Association Mondial folk de Plozévet (festival) : 7.000€*

- FADOC: 1.500€ (versé à Dihun depuis 2013)
- Dihun/ » printemps des artistes » : 1 500,86€
- Bagad Ar Vro Vigoudenn Uhel part Sonnerien: 5 565€
- Bagad Ar Vro Vigoudenn Uhel part BAGAD : 6 360€

Environnement et Cadre de Vie :

AARDEUR : 2 560€

BRETAGNE VIVANTE station de bagage de Trunvel : 1 500€

Développement et politiques territoriales :

OTHPB : 125 000€

AOCD fonctionnement : 44 290€

AOCD 2017 base VTT randonnée : 146,74€

SIOCA Ouest Cornouaille: 16 208,80€

Quimper Cornouaille Développement : 27.249,50€

Syndicat mixte Mégalis (convention d'adhésion) : 1.200€

Mégalis/ contribution bouquet numérique : 4 200€

Technopole Quimper Cornouaille : 1000€

Autres :

ADCDF (association des Communautés de France) : 1.914,47€

AMF : 1 057,51€

ACTIFE : 1000€

Comité de Sauvegarde de Saint Ronan PLOZEVET : 3 000€ (budget EAU)

et autorise le Président à signer les avenants financiers aux conventions de partenariat à intervenir.

Objet 3-21 Finances et administration générale/ Décisions Modificatives Budgétaires Budget Administration Générale

Sur proposition de Noël COZIC, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire adopte la DM n°2-2017 du budget Administration Générale

Objet 3-22 Finances et administration générale/ Décisions Modificatives Budgétaires Budget ZA de Pencleuziou

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire adopte la DM n°1-2017 du budget ZA de Pencleuziou.

Objet 3-3 Finances et administration générale/ Durée des amortissements pour les biens acquis en 2016

Sur proposition de Noël COZIC, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire adopte les durées d'amortissement proposées en annexe au rapport et à la présente délibération, et relatives aux acquisitions réalisées en 2016.

Objet 3-4 Finances et administration générale/ Loyers : commerce de Plovan et de Peumerit

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire décide de renouveler l'exonération partielle des loyers des commerces de Ty Mojet et Couleurs Pays, pour 1 année (du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018), un point devant être fait en septembre avec les gérants : activité commerciale et travaux.

Objet 3-51 Finances et administration générale/ Extinction de dettes sur le budget « Déchets »

Sur proposition de Pierre PLOUZENEC, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, délibère sur l'extinction de ces dettes pour une somme de :

- 1 868.86€, concernant la Redevance déchets des ménages,
- 883.87€, concernant la Redevance déchets des professionnels,
- 60€, concernant une facturation de dépôt en déchèterie.

Objet 3-52 Finances et administration générale/ Extinction de dettes sur le budget « Activités Economiques »

Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire émet un avis favorable à l'extinction de cette dette d'un montant de 3 400 €, cette somme étant mandatée sur le budget ACTIVITES ECONOMIQUES à l'article 6542 « créances éteintes ».

Objet 3-6 Finances et administration générale/Fonds de concours Assainissement Collectif

Sur proposition de Thierry LE GALL, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire délibère et fixe le fonds de concours à verser :

- par la Commune de PLOZEVET
 - sur l'opération de la rue des ajoncs (2016) à 8 881,92€
 - sur l'opération de la rue des mouettes (2009) à 12 194,31€
 - sur l'opération de la rue de l'usine (2006) à 317,19€
 - sur l'opération de la rue des glycines (2006) à 97,18€
 - sur l'opération de la Trinité (2010) à 39 931,85€

- par la Commune de POULDREUZIC
 - sur l'opération de Ty Kéles (2012) à 306,09€
 - sur l'opération de Kerscao 2 (2008) à 6 239,54€

Objet 3-7 Finances et administration générale/ Demande de garantie d'emprunt

Sur le rapport de Pierre DRAOULEC, Conseiller Communautaire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres – Pierre DRAOULEC et Michel CANEVET ne prenant pas part au vote - donne un accord de principe à la garantie d'emprunt, pour des travaux de réaménagement des locaux de l'établissement public autonome Pierre Goenvic de PLONEOUR LANVERN, et pour un projet d'investissement de 6m[°]€.

Objet 3-8 Finances et administration générale/ Convention QCD

Sur proposition de Pierre PLOUZENNEC, Vice-président, le Conseil Communautaire, valide la convention à passer avec Quimper Cornouaille Développement, déterminant pour l'année en cours le programme de travail partenarial et autorise le Président à la signer.

Objet 3-9 Finances et administration générale/ Délibération autorisant le versement d'un acompte à la Commune de TREGAT, au titre du fonds de concours à l'équipement péri-scolaire et associatif.

Sur le rapport de Pierre LE BERRE, Vice-président, le Conseil Communautaire autorise le versement d'un acompte de 80 000€, à la Commune de TREGAT, au titre du fonds de concours à l'équipement péri-scolaire et associatif.

Objet 3-10 Finances et administration générale/ Délibération autorisant la conclusion et la signature d'une convention transactionnelle avec un usager victime d'un accident.

Sur proposition de Pierre PLOUZENNEC, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire :

- autorise la conclusion et la signature d'une convention transactionnelle avec un usager victime d'un accident à la déchetterie de POULDREUZIC en septembre 2016,
- donne mandat au Président pour mandater l'indemnité compensant le préjudice subi, étant précisé que cette somme, prise sur les deniers de la collectivité, sans recours à la responsabilité civile, sera versée pour solde de tout compte.

Objet 4-1 Logement Habitat /Aide à l'accession abordable

Sur proposition de Pierre LE BERRE, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire donne délégation au Bureau Communautaire pour l'attribution des aides à l'accession abordable.

Objet 4-2 Logement Habitat /Précision sur périmètre d'aide au ravalement sur PLOGASTEL SAINT GERMAIN

Sur proposition de Jocelyne PLOUHINEC, Conseillère Communautaire, le Conseil Communautaire valide un rajout d'immeuble, situé dans le périmètre d'aide au ravalement sur la Commune de PLOGASTEL SAINT GERMAIN.

Objet 4-3 Logement Habitat / Dispositif PINEL

Sur proposition de Jean-François LE BLEIS, Conseiller Communautaire, le Conseil Communautaire :

- mandate le Président pour solliciter l'agrément au dispositif PINEL, ou le cas échéant appuyer la démarche de la Commune de PLONEOUR LANVERN, qui a délibéré favorablement à ce sujet lors du Conseil Municipal du 26 juin 2017, sachant que le Décret évoque le fait que ce soit la Communauté qui soit le demandeur dans la mesure où le territoire est doté d'un Programme Local de l'Habitat,
- demande l'application de ce dispositif à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Objet 5-1 Assainissement/Acquisition d'un terrain pour la construction de la station de traitement des eaux usées de Gourlizon

Sur proposition du Bureau Communautaire, la question est retirée de l'ordre du jour.

Objet 6-1 Tourisme/Taxe de séjour 2018

Sur proposition du Président, Michel CANEVET, **le Conseil Communautaire, décide de reconduire** les tarifs adoptés par délibération en date du 11 juillet 2016, et les conditions d'application précisées également par délibération du 29 septembre 2016.

Objet 7-1 Personnel/Modification du tableau des effectifs

Sur proposition du Président, Michel CANEVET, le Conseil Communautaire décide :

- de modifier, dans le cadre d'un avancement de grade, le tableau des effectifs : transformation d'un poste d'attaché principal en poste d'attaché hors classe, à temps complet, à effet du 1^{er} août 2017
- le recours à un contractuel pour une durée d'un an de profil technicien.

Objet 8-1 Commande Publique/Information sur les marchés conclus

Le Conseil Communautaire prend acte, qu'aucun marché en procédure adaptée n'a été attribué depuis le Conseil Communautaire du 8 juin 2017

Objet 9-1 Questions diverses/ Modification des statuts du syndicat mixte du SAGE OUEST CORNOUAILLE

Sur proposition de Michel BUREL, 1^{er} Vice-président, le Conseil Communautaire adopte la modification de statuts du syndicat mixte du SAGE OUEST CORNOUAILLE, résultant des réorganisations de collectivités membres, modifications présentées en annexe.

Fait et affiché à POULDREUZIC le 13 juillet 2017

Le Président,

Michel CANEVET